

# CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE TUNISIE

## Rapport d'Activité Années 1997-1998

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a vu , au fil des années , ses activités s'étendre et dépasser le cadre restreint de la défense de la profession ou la garantie de la discipline ; parmi ses activités :

- ❖ Les réunions périodiques du Conseil sont une occasion pour la gestion des différents problèmes que rencontre la profession .
- ❖ Les réunions de coordination avec les Conseils Régionaux de l'Ordre des Médecins (CROM) ont lieu 3 à 4 fois par an .
- ❖ La participation aux différentes commissions nationales (qu'elles soient permanentes ou conjoncturelles ) :
  - La commission d'agrément des établissements sanitaires privés, la commission d'agrément des équipements lourds, la commission d'agrément des laboratoires , la commission technique des médicaments, le bureau national des stupéfiants, la commission d'équivalences de diplômes , la commission de qualification des médecins spécialistes et des médecins compétents, la commission du SIDA, la commission de la promotion de l'alimentation du nourrisson, la commission de la procréation médicale assistée (P.M.A.) et la commission de la transfusion sanguine .
- ❖ La représentation du corps médical dans certaines structures et institutions nationales.
  - Les différents conseils d'université .
  - Les Conseils des 4 facultés de médecine .
  - Les Conseils d'Administration des différents établissements publics de santé
  - Le Comité National d'Ethique.
  - Le Conseil Supérieur de la Santé.

Ces différentes représentations et participations permettent au CNOM et à travers lui à l'ensemble du corps médical de donner son avis sur les différents secteurs de la Santé Publique .

- ❖ L'édition du journal « le bulletin » voix du CNOM est un journal d'information et une tribune ouverte à tous les confrères pour un

échange d'idées et d'opinions sur des sujets préoccupants qu'ils soient d'ordre déontologique, éthique, technique ou de réflexion sur l'avenir de la profession .

❖ L'organisation de séminaires, véritables forums d'échange d'idées.

Au cours de ces deux dernières années l'activité du CNOM a été dominé par la réforme de l'assurance maladie et l'organisation de séminaires portant sur des thèmes en rapport avec l'exercice de la médecine .

D'autre part le Conseil a procédé a l'extension et au réaménagement de la maison du médecin au 16 Rue de Touraine , il a édité la mise à jour du tableau de l'ordre et un annuaire des médecins de Tunisie .

➤ **Réforme de l'assurance maladie :**

Le 14 Juillet 1997 , la Commission Nationale de l'Assurance Maladie a tenu sa première réunion en présence de Messieurs les Ministres des Affaires Sociales et de la Santé Publique et a permis de mettre en place le cadre des débats : la nécessité de mettre en place un système d'assurance maladie viable , tenant compte des contraintes des différentes parties . Deux autres réunions ont eu lieu au cours du mois de juillet et quatre groupes de travail ont été constitués pour étudier :

- le contenu des régimes de base et complémentaires
- les modes de paiement
- la qualité de soins
- la maîtrise des coûts.

Ces sous-commissions regroupant les représentants des organismes professionnels de la santé , des ministères concernés , des caisses , des assurances , des mutuelles , des organisations nationales patronales, syndicales et des consommateurs ont tenu des réunions hebdomadaires pendant huit mois .

Le CNOM en collaboration avec les Syndicats des Médecins a soumis le document de travail suivant qui définit les grandes lignes de la réforme du point de vue médical :

**Propositions des professions médicales  
concernant la réforme de l'assurance maladie**

Dans tous les pays du monde , les systèmes de santé sont à la recherche de l'équilibre optimal entre la demande de soins croissante et les ressources nécessaires au fonctionnement du système .

La médecine s'exerce aujourd'hui dans un contexte socio-économique où , sous la pression de la demande , il y a un accroissement des dépenses de la santé , surtout avec le développement des technologies médicales .

Le système idéal de santé est celui qui parvient à réaliser les conditions optimales de répartition des ressources dont il dispose pour assurer à la population les meilleures prestations médicales possibles au coût le plus bas .

Il s'agit de réaliser l'équilibre entre les quatre objectifs suivants :

- l'équité - la qualité de soins - le coût - les priorités .

Pour cela une coordination, entre les professionnels de la santé de toutes disciplines et modes d'exercice , les organismes de soins et d'hospitalisation publics et privés , les organismes d'assurance maladie , de santé publique , les représentants des consommateurs , s'impose. Le patient étant placé au cœur du système en tant qu'acteur de sa santé et de la santé . Il faudra prendre en compte tous les aspects de la santé individuelle et collective, aussi bien sociaux, économiques que médicaux .

La réforme du système d'assurance maladie doit viser l'homogénéisation des régimes actuels afin d'aboutir à un régime unique et une caisse unique d'assurance maladie , car plus le nombre d'adhérents à un régime est important plus on fera jouer la solidarité .

Au mois de juillet 1998 , le rapport de synthèse de la commission nationale a été présenté aux deux ministres de la santé publique et des affaires sociales. Monsieur le Président de la République a annoncé dans son discours du 7 Novembre que le projet sera examiné avant la fin de l'année .

## ➤ Organisations de séminaires

### 1. Séminaire de la Médecine du Tourisme :

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a organisé , les **28 et 29 juin 1997** , un séminaire ayant pour thème « **Médecine du Tourisme** » Les Conseils Régionaux de l'Ordre des Médecins ainsi que les représentants du Ministère de la Santé Publique , du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat , et du Syndicat Tunisien des Médecins de Libre Pratique ont participé à ce séminaire . Les travaux se sont déroulés au sein de deux commissions qui devaient réfléchir d'une part sur les problèmes que pose la médecine hôtelière, et du tourisme ,d'autre part proposer des recommandations visant à organiser ce secteur et à sauvegarder l'image de marque de la Tunisie .

Les recommandations de ce séminaires ont été proposées aux Ministères de la Santé Publique et du Tourisme et de l'Artisanat .

Des commissions régionales regroupant les représentants de l'Ordre , du Syndicat des Médecins de libre pratique , du Ministère de la Santé Publique et de la fédération de l'Hôtellerie sont en voie de constitution pour veiller à la mise en application des recommandations du séminaire .

## **2. Séminaire de la Formation Médicale Continue :**

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a organisé le **29 Novembre 1997** un séminaire ayant pour thème « **la Formation Médicale Continue** » . Ont participé à ce séminaire , dont les travaux ont été inaugurés par Monsieur le Ministre de la Santé Publique , les membres des Conseils Régionaux de l'Ordre , les représentants des Ministères de la Santé Publique , de l'Enseignement Supérieur , de la Recherche Scientifique , de la Formation Professionnelle et de l'Emploi , ainsi que les membres de la Société Tunisienne des Sciences Médicales , les présidents des Sociétés Scientifiques Spécialisées, les représentants des différents Syndicats Médicaux , de l'Association Générale des Médecins de Tunisie , et des différentes associations organisatrices de la Formation Médicale Continue .

Les recommandations de ce séminaire , dont vous avez pris connaissance par l'intermédiaire de notre « bulletin » , ont été soumises aux Ministres de la Santé Publique et de l'Enseignement Supérieur .

## **3. Symposium International de Télémédecine :**

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins de Tunisie avec l'Union des Médecins Arabes , l'Institut Européen de Télémédecine , et la Commission Economique pour l'Afrique (ONU) a organisé un Symposium International de Télémédecine pour le Monde Arabe , l'Afrique et l'Europe du 24 au 26 septembre 1998 à l'Hôtel Hilton à Tunis .

- ◆ Les principaux thèmes développés lors de ce symposium étaient : l'intérêt de la télémédecine dans les pays en voie de développement , l'université virtuelle , la téléradiologie , les expériences des pays en voie de développement et la collaboration Nord-Sud , la télémédecine par Internet .
- ◆ Une table ronde a été organisée pour débattre des aspects éthiques et légaux de la télémédecine .

D'autre part une démonstration de liaisons nationales et internationales a eu lieu entre Tunis , Strasbourg ,New York et Sidi Bouzid .

- ◆ Un nombre important de médecins , de spécialistes des télécommunications et de télématique des pays Arabes , Africains et d'Europe ont pris part aux travaux du Symposium .

### ➤ **Médaille du Mérite Ordinal :**

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a organisé le **29 Mai 1998** à la Maison du Médecin la troisième cérémonie pour la remise de la médaille du mérite ordinal aux confrères ayant plus de trente années d'activités et qui ont cessé d'exercer . Cette cérémonie , à laquelle assistaient les anciens présidents et membres du Conseil de l'Ordre , a été rehaussée par la présence de Monsieur le Ministre de la Santé Publique , le Docteur Hédi MHENNI qui a rendu hommage au Conseil de l'Ordre des Médecins pour l'instauration de cette tradition depuis 1990 .

### ➤ **La Maison du Médecin :**

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a procédé à l'extension des locaux de la maison du médecin au 16 Rue de Touraine pour en faire un cadre agréable où sont quotidiennement reçus les confrères .

Le Conseil National a d'autre part acquis pour la maison du médecin et les sièges des conseils régionaux un équipement informatique moderne , ainsi que des abonnements au réseau d'Internet . Des séances d'initiation à la navigation sur le réseau Internet sont prévues pour les confrères qui le désirent .

### ➤ **Tableau de l'Ordre et Annuaire des Médecins :**

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a édité le tableau officiel de l'Ordre des Médecins qui comporte la liste par ordre chronologique des Médecins inscrits depuis la création de l'Ordre , ainsi qu'un annuaire des médecins exerçant actuellement en Tunisie .

## ➤ **Nouvelle Carte d'identité Professionnelle :**

Depuis le mois de Mai 1998 , le Conseil National de l'Ordre des Médecins a mis en circulation une nouvelle carte d'identité professionnelle dont la qualité et le format sont comparables à la carte d'identité nationale. Les confrères qui désirent renouveler leurs anciennes cartes peuvent le faire auprès du C.N.O.M. à la maison du médecin .

## ➤ **Activités Courantes :**

◆ Entre 1997 et 1998 le Conseil National de l'Ordre des Médecins a enregistré l'inscription au tableau de l'ordre de **959** médecins tunisiens et **9** médecins étrangers ce qui porte le nombre de médecins en exercice à ce jour à **8100** dont 75% sont âgés de moins de 45 ans.

◆ La commission de qualification a assuré au cours des années 1997 et 1998 la qualification de **597** médecins dans les différentes spécialités et compétences .

◆ Déterminés avec l'aide des Conseils Régionaux à faire respecter la déontologie médicale et les différents textes relatifs à l'exercice de la médecine en vigueur , nous avons été contraints de traduire au cours de ces deux dernières années **21** médecins devant le Conseil de Discipline qui a prononcé : **9** Avertissements , **5** Blâmes , des Interdictions d'exercice de la Médecine : **deux (2)** de un mois , **deux (2)** de trois mois , **une (1)** de six mois , **une (1)** de un an et **une (1)** radiation définitive du tableau de l'ordre

◆ Devant l'éclatement de plusieurs spécialités , le Conseil a demandé la révision des textes régissant la qualification des médecins, ainsi que la nomenclature des actes médicaux, une commission à cet effet a été créée au Ministère de la Santé Publique en vue de revoir ces textes .

◆ Le Conseil sensible aux problèmes posés aux médecins réanimateurs dans leur relation avec les établissements sanitaires privés a saisi le Ministre de la Santé Publique en vue d'établir des relations claires basées sur une convention entre les deux parties.

◆ Conformément au code de la déontologie médicale et aux textes en vigueur , le Conseil réunit chaque année les organismes professionnels pour fixer la fourchette d'honoraires des actes médicaux .